LA JUSTICE TRANCHE DANS L'AFFAIRE DE L'ASSASSINAT D'ALI TOUNSI

Peine capitale pour Oultache

C'est tard dans la soirée de lundi dernier que le tribunal criminel près la cour d'Alger a rendu son verdict dans l'affaire de l'assassinat de l'ex-directeur général de la Sûreté nationale. Ainsi, le juge Belkharchi a prononcé la peine capitale cinq heures après la même demande requise par le procureur général.

Abder Bettache Alger – (Le Soir) - Le verdict prononcé par le tribunal criminel près la cour d'Alger est intervenu à 20h 35 mn, soit après trois heures de délibérations. En effet, le tribunal criminel a prononcé la condamnation à mort à l'encontre de Chouaïb Oultache après avoir établi sa culpabilité pour «homicide volontaire avec préméditation contre Ali Tounsi, ex-directeur général de la Sûreté nationale, tentative d'homicide volontaire contre deux cadres de la direction et port d'arme sans autorisation».

La même instance judiciaire a statué sur l'action civile. Dans son verdict, le tribunal criminel a prononcé un jugement accordant aux ayants droit (famille de Ali Tounsi) et à l'ancien chef de Sûreté de la wilaya d'Alger, un montant de 24 millions de dinars à titre de dommages et intérêts.

Autrement dit, en vertu de ce jugement, un montant de 23 millions de dinars a été accordé à la famille de la victime Ali Tounsi et un (01) million de dinars à Abdelmoumène Abd Rabou, ancien chef de Sûreté de la wilaya d'Alger. Il est à noter que le tribunal criminel a statué sur l'action civile dans cette affaire après avoir prononcé la peine capitale à l'encontre de Chouaïb Oultache pour homicide volontaire avec préméditation contre Ali Tounsi, ex-DGSN, tentative d'homicide volontaire contre deux cadres de la Direction et port d'arme sans autorisation.

Il est à noter également que la défense du mis en cause assurée par les avocats Tayeb Belarif et Amine Sidhoum a soulevé, lors de la plaidoirie, les «irrégularités qui ont caractérisé l'instruction de cette affaire».

Le premier à intervenir, soit Me Sidhoum, a soulevé des «anomalies liées au constat du décès et la scène de crime qui a été piétinée ». Il a parlé aussi du corps «qui a été transféré vers la clinique des Glycines, puis au laboratoire de la police avant d'atterrir au CHU Mustapha-Pacha pour l'autopsie ».

Au passage, il a critiqué le rapport d'autopsie. «La réglementation exige trois médecins alors qu'il y en avait deux seulement», a-t-il déclaré. Pour sa part, l'avocat et pénaliste Me Belarif Tayeb a déclaré à l'adresse du tribunal criminel que «depuis le début, on entend des menaces à l'encontre d'Oultache. On entend le tribunal dire qu'il a reconnu ce qu'il a fait», a-t-il lancé. Lors de son intervention, il a affirmé que la «modernisation de la DGSN avait commencé à déranger certaines personnes au sein même de l'institution». «L'accusation n'a pas du tout abordé les preuves matérielles qui sont en sa possession», a-t-il dit.

Photos : D. R.

Chouaïb Oultache.

Cela dit, on apprend de source proche de la défense que cette dernière va se pourvoir en cassation auprès de la Cour suprême pour revisiter le dossier.

A. B.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Baisse de près de 30% en 2016

Le nombre des accidents de la circulation routière a connu une baisse de 29,02 % durant l'année 2016 par rapport à l'année 2015. Les services de la Gendarmerie nationale qui se félicitent de cette baisse ont tracé le même objectif pour 2017.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Elles étaient neuf personnes à perdre la vie sur les routes dans 40 accidents par jour en 2016 en Algérie. Ces accidents ont causé aussi 70 blessés quotidiennement.

Cependant, pour la première fois depuis plusieurs années, les accidents de la circulation ont connu une tendance baissière pour la même année. Selon le bilan annuel présenté hier par les services de la Gendarmerie nationale, 3 306 personnes ont perdu la vie sur les routes en 2016 (13,02%), et 25 705 ont été blessées (29,88%) dans 14 452 accidents de la circulation.

Le facteur humain, responsable de 92,38% des accidents, reste le premier responsable de ce fléau en ne respectant pas les règles du code de la route. Les transports en commun et de marchandises ont été responsables de 4 121 accidents soit 28,95%.

Les jeunes de moins de 30 ans sont les plus concernés en étant derrière 32,48% des accidents. Selon le colonel Triki Mohamed, chef des unités constituées, 32.88 accidents sont survenus durant la période estivale allant entre le mois de juin au mois d'août 2016.

19, 29% des accidents ont été enregistrés entre le mois d'octobre et le mois de décembre de la même année.

La capitale est la première ville en nombre des accidents avec 1 153, mais en nombre de décès c'est la wilaya de Aïn Defla qui a enregistré le plus grand nombre avec 110 personnes ayant perdu la vie sur les routes de cette ville.

Le nombre des accidents a connu une baisse durant l'année 2016.

L'autoroute Est-Ouest reste l'endroit où le plus grand nombre d'accidents ont eu lieu. Cet axe a causé 942 accidents.

Ce résultat a été obtenu, se félicite le colonel Triki, grâce aux moyens de lutte mis en place par la Gendarmerie nationale.

Ces services ont, en effet, renforcé leurs activités de sensibilisation et de répression en 2016 en déployant, entre autres, 6 660 49 barrages et 8 69 858 patrouilles.

Ainsi, 1,6 million de permis de conduire ont été retirés aux conducteurs durant 2016 pour une somme de 1,7 million de dinars d'amendes.

Un travail qui a payé, selon les services de la gendarmerie qui comptent renforcer davantage ces moyens de lutte pour l'année en cours.

D'ailleurs, les indicateurs sont optimistes puisque, selon le colonel Triki, une nouvelle baisse d'accidents de 35% a été enregistrée durant le mois de janvier dernier à raison de 25 accidents par jour.

S. A.

TRIPARTITE DU 6 MARS

La CAP préconise d'aller au-delà du diagnostic

Le patron de la Confédération algérienne du patronat (CPA) souhaite que la tripartite du 6 mars prochain à Annaba aille au-delà du diagnostic connu de tous et soit le rendez-vous à l'issue duquel des solutions doivent être adoptées car la situation urge.

M. Kebci-Alger (Le Soir) - Pour Boualem Mrakach qui s'exprimait, hier mardi lors d'une conférence de presse, la situation économique et financière nous oblige à la mobilisation générale pour une action de développement efficace et porteuse. Considérant que cette situation ne nous fait pas peur, il a soutenu qu'il est possible de remonter la pente pour peu que l'on daigne lever les contraintes qui freinent le développement. Et de saluer, dans la foulée, la décision «phare» du gouvernement, à savoir le nouveau modèle économique auquel il a dit «adhérer pleinement», plaidant pour une revue de fond en comble du système des subventions qui, selon lui, «doivent être ciblées et pas généralisées». Le président de la CAP a insisté également sur le pouvoir d'achat du citoyen qui doit constituer, a-t-il soutenu, la préoccupation majeure de la nation. Il a également plaidé pour l'encouragement de la production locale qui, selon lui, finira inévitablement par imposer la «compétitivité» et la concurrence et dons la «qualité» des produits.

Pour Mrakach, il n'y a pas d'autre choix que de mettre en œuvre des mécanismes et des dispositifs de matérialisation des mesures déjà adoptées lors des précédents sommets de la tripartite, faisant part, à ce propos, de la mise sur pied à l'échelle de la CAP, d'une commission de production économique et d'échanges permanente de neuf membres qui aura à servir de réceptacle de toutes les doléances des investisseurs et d'agir avec célérité pour leur satisfaction. Le président de la CAP qui s'est félicité que le prochain sommet de la tripartie se déroule sans ordre du jour bien précis, ce qui, selon lui, permettra de discuter de tout, évoquant les solutions fiables et peu coûteuses qu'il émettra et touchant à des secteurs prioritaires comme l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables et propres, l'activité minière, la santé, l'éducation et la formation professionnelle.

Des propositions fruit d'un projet d'études étalé sur six mois réalisé par un bureau d'expertise international de renommé ayant pout titre générique : stratégie claire et visible de développement économique du pays.

M. K.

Boualem Mrakach.